REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Office de l'enfance et de la jeunesse
Service de santé de l'enfance et de la jeunesse

MESURES D'HYGIÈNE EN PÉRIODE D'ÉPIDÉMIE DE GASTRO-ENTÉRITE DANS LES SAPE

Afin de soutenir l'équipe dans la réalisation de ces mesures, il est utile, pour chaque groupe, de **désigner un-e responsable de la vérification des procédures** de lavage et désinfection du matériel du groupe, ainsi que du tableau de ce qui doit être fait et ce qui a été exécuté.
Pour plus de détails sur les procédures, voir le document "Promotion de la santé et prévention dans les structures d'accueil de la petite enfance".

Groupe : _____ *Si possible, les groupes sont cloisonnés*	**Fait le…**	**Fait le…**	**Fait le…**	**Fait le…**	**Fait le…**
MAINS **Lavage** des mains à l'eau et au savon pour tous les enfants et adultes *.à l'arrivée et au départ de l'institution, avant de manger, après change ou WC* Lavage des mains des adultes à l'eau et au savon après avoir enlevé les gants **Désinfection** systématique des mains des adultes et port de gants ..... *pour les changes et vomissements*					
SALLE DE BAINS : lavage et désinfection WC, coussins à langer ..... *après chaque usage* Robinets, distributeurs de savon, poignées de tiroirs ..... *2x/j* Poubelles ..... *1x/j* -> Essuie-mains jetables					
SALLE À MANGER : lavage et désinfection Tables, chaises ..... *après les repas*					
SALLE DE VIE : lavage et désinfection Matelas de sol ..... *1x/j* Jouets : lavage en machine ou lavage + désinfection ..... *1x/j* -> Réduire le nombre et éviter les objets mis en bouche (dinettes)					
SALLE DE SIESTE : lavage et désinfection Bords de lit *1x/j*					
DIVERS : Barrières, poignées de portes, vestiaires *1x/j*					
LINGE DE MAISON : lavage à 60°C					
TÉLÉPHONES : désinfection ..... *entre les usagers*					
SOLS : lavage et désinfection *1x/j*					

L'infirmière de votre structure ou la permanence du SSEJ (tél. **022 546 41 00**) sont à votre disposition pour tout conseil ou renseignement complémentaire.

F122/0524